

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain dépendant de la propriété actuellement cadastrée sous le numéro 480 de la section B, appartenant aux époux Boulud, chemin de la Vie Guerse à Bron et nécessaire à l'élargissement de cette voie.

Cette parcelle, qui couvre une superficie de 13 mètres carrés, serait cédée gratuitement en application des dispositions du permis de construire délivré le 8 avril 1997 sous le numéro 69 029 96 000 68 ;

B - Propose d'approuver le compromis établi en vue de la régularisation de cette affaire et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de construire n° 69 029 96 000 68 en date du 8 avril 1997 ;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis établi en vue de la régularisation de cette affaire.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,